

Relevé de conclusions de la négociation préalable 20 janvier – 6 juillet SNUipp-FSU

Dans le cadre de la réglementation relative à la négociation préalable, le Syndicat National Unitaire des instituteurs, professeurs des écoles et PEGC, affilié à la FSU (SNUipp-FSU) a informé le directeur général des ressources humaines de son intention de déposer un préavis de grève pour la période du 20 janvier au 6 juillet 2021.

Le directeur général des ressources humaines du ministère de l'éducation nationale a invité le SNUipp-FSU à prendre part à une réunion de négociation préalable organisée le jeudi 14 janvier, de 14h30 à 16h.

Participent à la négociation :

- pour l'administration : madame Valérie Saigne, sous-directrice de la gestion prévisionnelle, de la formation et des affaires statutaires et réglementaires (DGRH B1), madame Valérie Rainaud, sous-directrice des programmes budgétaires (DGESCO B1), monsieur Xavier Souron, chef du bureau des affaires statutaires et réglementaires (DGRH B1-3), monsieur Benoît Cornu, chargé d'affaires juridiques au bureau DGRH B1-3.
- pour le SNUipp-FSU : madame Claire Billès, monsieur Jonathan Wleschinger et monsieur Olivier Kosc.

En préambule, le SNUipp-FSU rappelle les délais et conditions d'organisation des négociations préalables avec la publication des relevés de conclusions établis à l'issue des réunions.

1. Assurer un service public d'éducation de qualité et couvrant tous les besoins sur tout le territoire, et abaisser les effectifs dans toutes les classes

Le SNUipp-FSU estime que les dotations prévues pour la rentrée 2021 ne suffisent pas pour atteindre les objectifs fixés par le ministère : baisser les effectifs à 24 en CP et en CE1, et achever le dédoublement des classes en éducation prioritaire.

Le remplacement diminue alors que les besoins augmentent avec la crise sanitaire, - 800 postes depuis le début du quinquennat. L'engagement du ministre de créer 6 000 postes en 3 ans doit être respecté.

Sur les réseaux d'aide, il constate que des élèves n'ont pas bénéficié d'assez de temps d'école et sont en difficulté alors que les RASED devraient être en capacité de leur offrir le soutien nécessaire.

Si l'abaissement du nombre d'élèves dans les classes va dans le bon sens, les moyens mobilisés pour le remplacement et les RASED doivent être augmentés.

Le taux d'encadrement en France n'est pas à la hauteur de celui des autres pays européens : 1 pour 18,5 élèves contre 1 pour 15 pour l'OCDE et 1 pour 13 dans l'UE.



Sur l'année scolaire 2019-2020, plus de 100 000 classes comptent plus de 25 élèves, et plus de 6 500 classes plus de 30 élèves. Il y a 22,2 élèves par classe en moyenne en France contre 19,8 dans l'UE.

Une vraie programmation des effectifs et la création de plusieurs dizaines de milliers d'emplois sont nécessaires.

Le SNUipp-FSU indique que la présente négociation préalable vise à permettre dans les départements, des mobilisations contre les cartes scolaires.

Le ministère rappelle l'engagement du ministre sur la priorité donnée au 1^{er} degré avec un renforcement des moyens. La loi de finances 2021, malgré une prévision de baisse très importante (-56 000 dans le 1D public), prévoit la création de 2039 ETP soit 2489 moyens d'enseignement. Les mesures de dédoublement et de limitation du nombre d'élèves par classe déjà mises en œuvre depuis 2017, illustrent la priorité donnée au 1^{er} degré.

L'évolution démographique a été plus marquée qu'attendue, avec une baisse de 73 000 élèves en 2020, alors qu'une diminution des effectifs de près de 43 000 élèves était anticipée.

L'écart correspond à l'équivalent de plus de 1350 emplois déployés sur le terrain, notamment dans les zones rurales.

Pour 2021, seules deux départements devraient connaître une augmentation du nombre d'élèves : Mayotte et la Guyane. Malgré la baisse démographique dans tous les autres départements français, il n'y aura pas de dotation négative à la rentrée. Les moyens mobilisés permettront une augmentation des taux d'encadrement sur tout le territoire.

Le ministère précise que la diminution au niveau national des moyens de remplacement est très limitée, de l'ordre de -0,1%. Le ministère est attentif à ce que chaque académie et département conservent un niveau d'emplois et un potentiel de remplacement permettant de répondre à cette priorité gouvernementale. Dans le contexte de crise sanitaire, un nombre conséquent de moyens supplémentaires a été mis à disposition de chaque académie depuis le mois de novembre qui viennent s'ajouter au potentiel de remplacement pour répondre aux besoins générés par la crise

Sur les RASED, une très légère baisse (-0,7%) est constatée mais le taux est en progression pour les Psy-EN (+1,3 %). Pleinement conscient de l'importance des missions assurées auprès des élèves, le ministère reste très attentif à l'évolution des effectifs mobilisés. Il rappelle ainsi que la stratégie autisme a permis depuis 2018 la création de 114 postes. L'effort se poursuivra jusqu'en 2022 pour atteindre 270 postes. Par ailleurs, 101 postes ressources TSA ont été créés à ces deux dernières rentrées.

Il confirme le chiffre de 22,2 élèves par classe en moyenne, en comptant ceux des ULIS, et précise qu'il est en baisse (22,7 à la rentrée précédente la rentrée 2020, il indique que 60 500 classes de l'enseignement public et non 100 000 avaient de plus de 25 élèves. Cette différence de chiffres peut peut-être s'expliquer par le périmètre retenu par le SNUIPP pour les chiffres qu'il avance. En outre, 74% des classes de grande section, CP et CE1 publiques comptent moins de 22 élèves.

Le SNUipp-FSU ne nie pas la baisse démographique mais estime que le taux d'encadrement ne diminuera pas suffisamment (1 pour 19, contre 1 pour 13 dans l'UE). Des dizaines de milliers de postes doivent être créés pour atteindre le même niveau que la moyenne de l'UE.



Sur les dotations pour la rentrée 2020, l'organisation syndicale note que sur les postes prévus (1 688) seuls 1 379 postes ont été effectivement créés. Il demande si ces postes seront repris.

Le ministère précise que les taux d'encadrement ne sont pas calculés de la même façon selon les pays et rappelle le P/E utilisé en France

Concernant les postes supplémentaires, ils n'étaient pas prévus en loi de finances initiale. Ils sont gérés de façon technique, des stagiaires supplémentaires ont ainsi été accordés à certaines académies. Il n'y aura pas de restitution demandée aux académies. A la question du SNUIPP concernant les créations de 2021, le ministère répond qu'elles sont des véritables créations et non un report des postes supplémentaires de 2020.

Le SNUipp-FSU regrette que le dispositif « plus de maitres que de classes » (PMQC), permettant d'autres pratiques pédagogiques ait été abandonné.

Le ministère note que si 3 200 postes étaient consacrés au dispositif, le dédoublement des classes a quant à lui entraîné la création de 10 800 classes.

2. Reconnaître la spécificité de l'école maternelle en permettant des conditions d'apprentissage adaptées à tous les élèves scolarisés

Le SNUipp-FSU indique que l'obligation scolaire à 3 ans (28 000 élèves, soit 3 % des effectifs) conduit à une baisse du taux de la scolarisation des 2 ans (9,4% à cette rentrée). La limitation des effectifs à 24 élèves en grande section (consommation de 1 200 postes) et la limitation de l'instruction à la maison ne doivent pas avoir pour effet d'augmenter les effectifs des autres classes déjà chargées.

Il indique que le dédoublement des grandes sections en éducation prioritaire concerne aujourd'hui seulement 14,7% des classes. Une généralisation pour toutes les classes REP+ représente 2 300 postes supplémentaires selon ses calculs. Pour le SNUipp-FSU, ces mesures ne doivent pas entraîner une nouvelle baisse du taux de scolarisation des 2 ans.

Il demande des engagements sur la maternelle, notamment sur la taille et l'aménagement des classes qui doivent être adaptées à l'âge des élèves (salles de classes et de repos) ainsi que sur le maintien des programmes de 2015.

Le ministère indique que ces priorités sont prises en compte.

La baisse démographique prévue pour la rentrée prochaine comme celle de cette année permettront de mettre en œuvre les mesures correspondantes, avec un rythme adapté en fonction des départements.

Si le taux scolarisation à 2 ans est en baisse, il ne s'agit pas seulement d'un sujet de moyens, d'autres éléments doivent être pris en compte tels que les remédiations avec les familles, les locaux. Le ministère souligne que peu de systèmes éducatifs dans le monde ont une scolarité obligatoire dès 3 ans.

Concernant les programmes, il est pris note de la revendication du SNUipp-FSU.

Le SNUipp-FSU demande confirmation que le dédoublement des grandes sections concernera aussi les écoles REP.



Le ministère confirme que toute l'éducation prioritaire (REP/REP+) est concernée et que les efforts se sont déployés en priorité sur les écoles REP+.

3. Créer des emplois d'AESH en nombre suffisant pour assurer aux élèves en situation de handicap un accompagnement de qualité

Le SNUipp-FSU note une dégradation du service rendu aux élèves : nombre de postes d'AESH insuffisant, absence de postes d'AESH remplaçants et une mise en place des PIAL qui a abouti à réduire le nombre d'heures dont bénéficie chaque élève.

Il indique qu'en primaire, il n'est pas possible de mutualiser des AESH. Les départements sont de plus en plus contraints d'adapter l'accompagnement aux moyens accordés, en définissant parfois un maximum d'heures par élève.

Il souligne que les PIAL dégradent les conditions de travail des AESH en augmentant le nombre d'élèves à accompagner, en suscitant plus de déplacements, tout cela a des répercussions sur la relation avec les élèves, moins personnalisée. Les PIAL inter-degré complexifient le métier en obligeant les AESH à intervenir par ailleurs dans différents types de structures.

Le SNUipp-FSU demande une augmentation du nombre des AESH et une amélioration de leur rémunération. La plupart des agents sont à 60%, avec rémunération mensuelle d'environ 700 euros. Si les CDD de trois ans et la CDIsation constituent une avancée, il faut augmenter leur temps de travail et revoir leur grille de rémunération. Il alerte sur les conséquences de l'augmentation du SMIC au 1^{er} janvier 2021 qui a supprimé les deux premiers niveaux de la grille créant ainsi de l'inéquité.

Il alerte sur le manque de place en établissements spécialisés ayant pour conséquence des demandes d'accompagnement par un AESH, alors dernier recours. Il rappelle la nécessité de développer des aides RASED pour que les difficultés de certains élèves ne s'aggravent pas.

Le ministère rappelle que le nombre d'AESH a connu une croissance importante. Depuis 2015 un très grand nombre de recrutements d'AESH est intervenu pour répondre aux objectifs d'une école pleinement inclusive, avec une accélération à la rentrée 2019. Le nombre d'ETP d'AESH a ainsi été multiplié par 4.

A la rentrée 2015, il y avait environ18 000 ETP d'AESH, contre 73 700 à la rentrée 2020. Pour la rentrée 2020, 8 000 ETP ont été créés et 4 000 ETP supplémentaires sont prévus pour la rentrée 2021.

Concernant les modalités d'intervention des agents (aide mutualisée ou aide individualisée), la démarche du ministère consiste à identifier au plus près les besoins des élèves, ce qui ne passe pas nécessairement et uniquement par un nombre d'heures d'accompagnement.

Pour le remplacement, les PIAL ont été mis en place en 2019 et ne couvrent pour l'instant que les deux tiers du territoire. De nombreux sujets sont en construction dont celui des remplacements.

Il indique que les conséquences de la revalorisation du SMIC sont identifiées. Cela fait partie des travaux à conduire dans le cadre de l'agenda social.

Le ministère précise qu'il travaille avec le secrétariat d'Etat aux personnes handicapées sur le sujet des places en établissements spécialisés dépendant du ministère de la santé.



4. La direction d'école

Le SNUipp-FSU note l'augmentation de décharge pour 38% des écoles. Il demande la mise en place de décharges hebdomadaires pour toutes les petites écoles ainsi que la définition d'un plan pluriannuel ambitieux pour l'ensemble des écoles.

Il renouvelle ses demandes concernant l'allègement des tâches administratives assurées les directeurs.

L'aide administrative ne doit pas relever des services civiques (absence de formation, précarité, durée d'engagement sur l'école trop court, turnover...). Il souhaite le recrutement de personnels sous statut, formés, souligne qu'il y a eu des avancées pour les AESH, en CDD pouvant accéder à un CDI, mais pas pour la direction d'école.

Il alerte de nouveau sur la situation de stress des DE.

Le ministère rappelle les travaux engagés sur la direction d'école dans le cadre de l'agenda social.

Certains travaux ont abouti, d'autres sont en cours. Le volet indemnitaire s'est traduit par une prime exceptionnelle à la rentrée 2020 qui est en cours de pérennisation.

Des simplifications et des améliorations ont été introduites avec la circulaire de rentrée 2020, avec par exemple les deux jours de formation continue et la diminution du nombre d'enquêtes à remplir.

Il rappelle que les modifications des règles de décharges sont prévues dans un premier temps pour la rentrée 2021. L'administration prend note de la demande de prévisibilité sur les prochaines étapes.

Le ministère rappelle qu'un un effort important a été réalisé avec les services civiques, dans un contexte marqué par la fin des contrats aidés, dépassant le cadre du ministère chargé de l'éducation.

En conclusion, **le SNUipp-FSU** conteste le terme de « priorité au primaire ». Il estime qu'il n'y a pas de vrai investissement de la nation sur l'enseignement. La part des richesses consacrée à l'éducation est en baisse, et le plan de relance ne contient rien sur l'éducation. L'organisation syndicale demande un plan pluriannuel d'investissement.

Au terme de la négociation, SNUipp-FSU exprime son désaccord sur l'ensemble des points abordés et maintient l'intégralité de son préavis pour la période concernée.

Pour le Co-Secrétariat Guislaine DAVID